

**Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **7 mars 2017**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Bruno Gobeil, maire
Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Monsieur David Masse, conseiller # 2
Madame Lise Pratte, conseillère # 3
Monsieur Yves Vézina, conseiller # 4
Monsieur Michel Morin, conseiller # 6

Est absent :

Monsieur Rémi Poulin, conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire de la Municipalité de La Patrie. Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Madame Lise Pratte, l'ordre du jour est adopté.

2017-03-46

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 7 février 2017

Sur la proposition de Monsieur David Masse, **appuyée** par Madame Lise Pratte le procès-verbal du 7 février 2017 est approuvé.

2017-03-47

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. Période de questions

Le maire répond aux questions du public.

5. Rapport-chef de pompier

Le chef pompier invite les membres du conseil au souper spaghetti qui aura lieu le 18 mars à la salle municipale, les fonds serviront à acheter un costume de mascotte. Celle-ci

accompagnera les pompiers dans leurs activités de sensibilisation à la prévention des incendies, notamment lors de leurs visites dans l'école et à la garderie, elle sera également présente lors de la fête d'Halloween.

6. Rapport de la voirie

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal.

- a) Entériner l'achat de la mini-pompe SSF22 pour l'eau potable

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Monsieur David Masse, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie entérine l'achat de la mini-pompe SSF22 pour l'eau potable de la compagnie Do-Mar au montant de 259.01 \$ taxes incluses.

2017-03-48

Résolution adoptée à l'unanimité.

- b) Approbation des dépenses en voirie :

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Monsieur David Masse il est **résolu** que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Réparation des rangs : 900 \$

2017-03-49

Résolution adoptée à l'unanimité.

7. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

8. Correspondances à répondre

Lettre - A : Adoption du Règlement 92-17 modifiant l'article 6 du R89-16 relatif aux événements extérieurs

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire de modifier l'*article 6* du règlement 89-16 relatif aux événements extérieurs afin d'en faciliter l'application;

ATTENDU QU' un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par Monsieur David Masse à la séance du conseil tenue le 7 février 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est :

PROPOSÉ par : Monsieur David Masse

APPUYÉE par : Monsieur Yves Vézina

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 6 du règlement R 89-16 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

ARTICLE 6

L'activité ne peut être tenue entre 23 h 00 et 9 h 00 à moins d'avoir obtenu un permis (sans frais) d'extension émis par l'inspecteur municipal. Le permis d'extension pourra accroître ultimement la tenue de l'activité jusqu'à 1 h 00 Am.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2017-03-50

Résolution adoptée à l'unanimité.

Lettre - B : Adjudication d'appel d'offres sur invitation « Nivelage, fourniture et pose de matériaux granulaires sur les chemins municipaux saison 2017 »

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande d'appel d'offres sur invitation pour le nivelage, fourniture et pose de matériaux granulaires pour la saison 2017 ;

ATTENDU QUE les soumissions devaient être reçues avant le 28 février 2017, 11 h;

ATTENDU QU'UN seul soumissionnaire a déposé sa soumission dans le délai prescrit et est conforme ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pratte, appuyée, Monsieur Yves Vézina et **résolu** :

QUE la municipalité de La Patrie accepte le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Excavations Prévost F.G. inc, pour les montants suivants, saison 2017 :

Tableau A: Nivelage sur demande approximativement 200 heures : 150 \$/h, taxes provinciales et fédérales en sus.

Tableau B: Fourniture et pose de matériaux granulaires approximativement 1500 tonnes métriques, **incluant la taxe de carrière et sablière :**

12.92 \$/tonne métrique, taxes provinciales et fédérales en sus

Le tout tel que décrit sur le bordereau de soumission en annexe B.

2017-03-51 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - C : Contribution Cour municipale 2017 Ville d'East Angus

Sur la proposition de Monsieur Michel Morin, **appuyée** par Monsieur Richard Blais, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie contribue pour un montant de 3182.75 \$ taxes en sus pour la Cour Municipale 2017 de la Ville d'East Angus.

2017-03-52 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - D : Formation RDD et SIMDUT

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina
Appuyée par Monsieur David Masse
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inscription de Messieurs Luc Bibeau et Robert Jean à une formation sur les résidus domestiques dangereux dispensée par La Laurentide pour un montant de 75 \$, la formation se tiendra à East Angus le 11 avril 2017.

QUE le conseil autorise l'inscription de Messieurs Luc Bibeau et Robert Jean à une formation sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travailles (SIMDUT) dispensée par APSAM, pour un montant de 180 \$, qui aura lieu à East Angus le 11 avril 2017.

2017-03-53 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre -E : Demande de location gratuite –comité de la Contrée du Massif Mont Mégantic

Sur la proposition de Monsieur Michel Morin, **appuyée** par Monsieur Yves Vézina, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie offre gratuitement le local du Centre communautaire au comité de la Contrée du massif Mont Mégantic pour y tenir leurs rencontres mensuelles.

2017-03-54 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre -F : Invitation déjeuner-dîner projet Guatemala Polyvalente Louis-St-Laurent

Refusé

Lettre - G : Invitation spectacle-bénéfice –Fondation Pauline Beaudry

Refusé

Lettre - H : Acceptation offre de services marquage de la chaussée Lignes Maska

Sur la proposition de Madame Lise Pratte
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte l'offre de services numéro 2823-cord datée du 14 février 2017 de Lignes Maska pour le marquage de la chaussée d'une ligne simple continue d'une longueur de 7.2 km du début de la rue Principale Nord jusqu'à la limite de la route 257 Nord et d'une ligne d'arrêt pour un montant de 2129.50 \$ taxes en sus.

2017-03-55

Résolution adoptée à l'unanimité.

Lettre - I : Demande d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts AFSQ

Refusé

Lettre - J : Embauche coordinatrice SAE

CONSIDERANT QU'un Service d'activité estival s'animerà à La Patrie cet été;

CONSIDERANT QU'il faut embaucher une personne responsable pour s'occuper de la coordination des activités à raison de 40 h/semaines au taux horaire de 15 \$/h, pour une période de 7 semaines;

Pour toutes ses raisons :

Sur la proposition de Monsieur David Masse **appuyée** par Madame Lise Pratte, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie embauche Madame Martine Lussier coordinatrice de la SAE pour la saison estivale 2017.

2017-03-56

Résolution adoptée à l'unanimité.

Lettre - K : Soumission - entretien des espaces fleuris de la municipalité

Sur la proposition de Madame Lise Pratte, **appuyée** par

Monsieur Yves Vézina, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie accepte la soumission de Sylvie Provencher et Michelle Jutras, horticultrices, pour effectuer les travaux d'entretien paysagers des terrains de la Municipalité de La Patrie pour la saison 2017, incluant le nettoyage du printemps, la fertilisation, le compost, le paillis et l'herbicide, ainsi que l'entretien, l'irrigation, la taille d'arbustes et toute autre tâche reliée à l'entretien, le tout pour un montant de 3 250 \$.

2017-03-57

Résolution adoptée à l'unanimité.

Lettre - L : Recommandation de la municipalité de La Patrie concernant une demande d'aliénation-lotissement pour le lot 5 687 080 appartenant à Monsieur Gilles Gauthier auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne le lot 5 687 080 du cadastre de Ditton, lot entièrement en zone agricole permanente, propriété de Madame Claire Désautels et Monsieur Gilles Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE plus spécifiquement, la superficie visée par la demande d'autorisation couvre 9882.5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale des lots leurs appartenant est de 44.003 hectares;

CONSIDÉRANT QU' en plus de remplir la portion du formulaire de demande réservée à l'usage de la municipalité, une résolution municipale de recommandation, motivée par la conformité à la réglementation d'urbanisme et au respect de l'article 62 de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricole, doit être produite par la municipalité et jointe à ladite demande d'autorisation pour qu'elle puisse être analysée par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QU'il y a des bâtiments et un lac déjà construits sur le terrain;

CONSIDÉRANT QU'une décision (numéro 6751) datée du 15 juin 2010 a déjà été autorisée et que le certificat de localisation a été préparé par Christian de Passillé arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande est utilisée à des fins récréatives (résidence secondaire), soit un usage permis dans cette zone (A-41) par le règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés voisines sont également utilisées à des fins forestières et résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la présente demande n'aura pas de conséquences négatives sur l'homogénéité de la communauté agricole de la municipalité;

Par ces motifs et sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, appuyé par Monsieur Richard Blais, il est

résolu :

QUE la Municipalité de La Patrie, à la lumière des informations qui lui ont été fournies par le demandeur, est en mesure d'affirmer que la demande est conforme à la réglementation municipale.

2017-03-58

Résolution adoptée à l'unanimité.

Lettre - M : Avis de motion –Règlement d'emprunt pour le remplacement de la conduite d'eau potable rue Notre-Dame Est sur une longueur de 355 mètres

Avis de motion est donné par Monsieur David Masse, indiquant qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis pour adoption un Règlement d'emprunt pour le remplacement de la conduite d'eau potable rue Notre-Dame est sur une longueur de 355 mètres.

2017-03-59

Résolution adoptée à l'unanimité.

Lettre - N : Autorisation d'appel d'offres d'entrepreneurs pour le remplacement de la conduite d'eau potable rue Notre-Dame est sur une longueur de 355 mètres

Sur la proposition de Monsieur David Masse, **appuyée** par Monsieur Richard Blais, il est **résolu** que la directrice générale, secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder au lancement d'appel d'offres par le système électronique d'appel d'offres (SÉ@o), auprès des entrepreneurs pour le remplacement de la conduite d'eau potable rue Notre-Dame Est sur une longueur de 355 mètres. Pour être considérée, toute soumission doit être reçue au bureau municipal avant mardi le 11 avril 2017 à 11 h, pour être ouverte publiquement à la même heure et au même endroit.

2017-03-60

Résolution adoptée à l'unanimité.

Lettre - O : Avril mois de la jonquille : appui à la cause de la Société du cancer

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 %

aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YVES VÉZINA

APPUYÉ PAR MADAME LISE PRATTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2017-03-61 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - P : Acceptation soumission : vérification 2 débitmètres au réservoir d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation territoire (MAMOT) dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable en ce qui concerne la vérification des débitmètres au réservoir d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Morin

APPUYÉ PAR Monsieur Yves Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'octroyer le contrat pour la vérification des débitmètres au réservoir d'eau potable, à Asisto, selon les termes de la proposition datés du 27 février 2017, le tout pour un montant de 1 030 \$ taxes en sus.

2017-03-62 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - Q : Demande de soutien financier et gratuité du Centre communautaire « La Citrouille en Fête »

Sur la proposition de Madame Lise Pratte, **appuyée** par Monsieur Michel Morin, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie verse une contribution financière de 250 \$ et accorde la location gratuite du Centre communautaire le 30 septembre 2017, pour la promotion de la 2^e édition du projet communautaire intergénérationnel « La Citrouille en Fête ».

2017-03-63 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Lettre - R : Résolution d'appui «Programme brancher pour innover et Québec branché»

Sur la proposition de Madame Lise Pratte
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de La Patrie appuie l'organisme à but non lucratif «Communication Haut-Saint-François» à qui la MRC du Haut-Saint-François a confié la gestion de son réseau internet dans son appel de projets aux programmes Brancher pour innover au gouvernement fédéral et Québec branché au gouvernement provincial afin d'obtenir du financement pour mettre à niveau le réseau internet haute vitesse existant et faire qu'encore plus de citoyens du Haut-Saint-François bénéficient d'une connexion internet à un coût comparable à ceux des services offerts en milieu urbain, d'un réseau plus fiable, plus étendu, doté d'une technologie LTE plus puissante et dont les mises à jour peuvent s'effectuer à distance.

2017-03-64 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Lettre - S : Invitation assemblée générale annuelle de Transport de personnes HSF

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Monsieur Yves Vézina
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise Madame Lise Pratte, conseillère à participer à l'assemblée générale annuelle de Transport de personnes HSF qui aura lieu le 29 mars à 19 h au Centre communautaire de Westbury.

2017-03-65 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Lettre - T : Achat de deux composteurs Fonds éco IGA

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina
Appuyée par Madame Lise Pratte
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise l'achat de 2 composteurs au Fonds éco IGA au montant de 30 \$ chacun.

2017-03-66 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Lettre - U : Vente des immeubles pour non-paiement de taxes

CONSIDERANT QUE conformément aux articles 1022 et suivant du *Code Municipal* le Conseil a pris connaissance de la liste des arrérages déposée par la directrice générale, secrétaire-trésorière ;

CONSIDERANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière a procédé à l'envoi d'une lettre recommandée au mois de février 2017, aux contribuables ciblés, afin de leur permettre de régler avant le 2 mars 2017 ;

CONSIDERANT QU'après la date du 2 mars 2017 si aucun arrangement financier n'est intervenu, ces propriétés seront vendues pour non-paiement des taxes pour l'année 2017 ;

Par ces motifs et sur la **proposition** de Monsieur David Masse, **appuyée** par Madame Lise Pratte, il est résolu :

QUE le conseil municipal de La Patrie demande à la MRC du Haut-St-François de vendre, pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants:

matricule	Lot #	nom	Montant
4534 48 0903	4999944	CHIN HO SUZANNE	159\$

De ce montant sera ajouté les intérêts, les frais courus et les taxes scolaires.

QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière est autorisée à préparer les documents nécessaires et à les acheminer à la MRC pour la vente qui sera tenue le 8 juin 2017.

2017-03-67 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - V : Représentants municipal pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes

Il est proposé par Monsieur Yves Vézina **appuyé** par Monsieur David Masse

ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser les conseillers Richard Blais et/ou Michel Morin, à titre de représentants de la Municipalité de La Patrie, à enchérir sur les immeubles de sa municipalité pour la vente d'immeubles de non-paiement des taxes qui aura lieu le 8 juin 2017 à la MRC du Haut-St-François.

2017-03-68 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - W : Appel de candidatures : préposé aux travaux publics.

Il est proposé par Monsieur David Masse
appuyé par Madame Lise Pratte
et résolu

D'AUTORISER la Directrice générale, secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures pour le poste de préposé aux travaux publics.

2017-03-69 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

9. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Monsieur Michel Morin, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis, totalisant **89 177.96 \$**, référence aux chèques numéros **8662 à 8673, 8675 à 86978, et 201700066 à 201700101** et autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2017-03-70 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

10. Rapport du maire

Le maire donne un compte rendu des rencontres du mois.

11. Période des questions

Le maire répond aux questions venant du public.

12. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Michel Morin, il est **résolu** unanimement de lever la séance à **20 h 20**

2017-03-71 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Bruno Gobeil
Maire

Johanne Latendresse
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

Je, **Bruno Gobeil**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Bruno Gobeil,
Maire